



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/67

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 30 janvier 2025 de Monsieur GALVAGNO Serge tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communal en vue de travaux rue Fontaine des Laines,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise intervenant pour le compte du pétitionnaire est autorisée à faire stationner un véhicule nacelle sur la voie publique afin de procéder à des travaux au n° 123 rue Fontaine des Laines, tel que présenté dans la demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.
Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pour les besoins du chantier, la nacelle empiètera légèrement sur la chaussée sans impacter la circulation des véhicules sur la rue Fontaine des Laines.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le mardi 04 février et le mercredi 05 février 2025.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise intervenante qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 30 janvier 2025.

Le Maire,
Fernand BRUN

